

GUIDE PRATIQUE

LA RETRAITE DES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

Quand partir ?
Quelle pension ?
Quelles démarches ?



SOMMAIRE

QUAND PARTIR ?

À quel âge puis-je demander ma retraite ?	8
Quelles sont les conditions d'acquisition de trimestres ?	9
Trimestres validés ou rachetés à tarif réduit pour les jeunes actifs	11
Quelles sont les conditions d'accès à la retraite anticipée ?	12
La retraite progressive	14

QUELLE PENSION ?

Quel sera le montant de ma pension de retraite ?	18
Décote - surcote : quand s'appliquent-elles ?	26
Coefficient minorant et majorant sur la retraite complémentaire	27

QUELLES DÉMARCHES ?

Comment retracer mon parcours professionnel ?	32
Quelles démarches pour faire valoir mes droits à la retraite ?	33
Comment optimiser mon départ ?	37
Mes revenus à la retraite	40

UNE HISTOIRE DE GÉNÉRATIONS

La retraite, c'est aussi une affaire de jeunes	46
La retraite, c'est aussi l'affaire des retraités	47

ADRESSES UTILES 50

GLOSSAIRE 54

ÉDITEUR
CFE-CGC
59 rue du Rocher
75008 Paris

RÉDACTION
Secteur Protection sociale
de la CFE-CGC
Pierre Roger

Service Protection sociale
de la CFE-CGC
Leslie Robillard
Mallauray Voces
et la participation de
Tiphaine Boussagol

RELECTURE
Service communication
de la CFE-CGC

CONCEPTION
Service communication
de la CFE-CGC
Valérie Bouret

CRÉDIT PHOTOS
Adobe stock
Freepik

IMPRIMEUR
ITF Imprimeurs
Z.A. Le Sablon
72230 Mulsanne
Labellisé Imprim'vert.
Certifié PEFC et FSC.

DÉPÔT LÉGAL : décembre 2020
ISBN : 978-2-916375-96-0

WWW.CFECGC.ORG



ÉDITO



Pierre Roger

Secrétaire national CFE-CGC
Secteur Protection sociale

BESOIN DE REPÈRES

Depuis 2019, notre monde et notre quotidien sont traversés par des lames de fonds incessantes. Aux troubles sociaux, se sont succédées des attaques systématiques de nos droits sociaux : indemnités chômage, projet de réforme des retraites, à cela s'ajoute une crise sanitaire à l'ampleur inconnue avec des effets majeurs sur l'économie.

Plus que jamais, il est essentiel de retrouver des valeurs fondamentales sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour affronter les défis d'aujourd'hui.

Ces attaques successives se traduisent toujours par une réduction systématique des acquis de la classe moyenne, dont sa qualité et son nombre font le socle d'une société qui croit en son avenir commun.

En matière de protection sociale et tout particulièrement en matière de retraite, la CFE-CGC défend et défendra les principes à l'origine de sa fondation.

C'est tout d'abord, l'affirmation que notre protection sociale doit demeurer un régime par répartition garant de la solidarité intergénérationnelle, mais dont les droits acquis doivent refléter justement la contribution de chacun selon son parcours.

C'est aussi la défense d'un paritarisme responsable, constituant des réserves au niveau des caisses complémentaires afin d'assurer face aux aléas économiques les pensions de nos aînés, mais aussi la pérennité pour demain des droits des actifs d'aujourd'hui.

La CFE-CGC a pour vocation d'être au service de ses militants, de ses adhérents, de l'ensemble des actifs et retraités de notre pays. Notre souci constant est de vous apporter tout l'éclairage nécessaire sur les sujets de votre quotidien et c'est dans cet esprit que nous avons conçu pour vous ce guide sur la retraite.

Parce que les conditions de départ en retraite sont évolutives depuis plusieurs années, nombre de salariés se sentent un peu déconcertés par leur propre situation. Des règles mal connues et mal interprétées sont des facteurs d'inquiétude renforcés par des débats parfois idéologiques sur l'avenir de nos systèmes de retraite.

Comme nous le faisons maintenant de manière périodique, nous vous proposons ici un point précis des règles qui régissent actuellement les départs en retraite des salariés du secteur privé.

Ce guide est un guide pratique qui, en fonction de votre parcours, a pour vocation de répondre aux trois questions essentielles en matière de retraite : le choix de ma date de départ en retraite, le montant de mes pensions, les démarches à effectuer.

Bien que l'actualité autour de notre système de retraite pousse à s'interroger sur les changements à venir, ils ne seront pas traités dans le cadre de ce guide car inconnus à ce jour. Cependant, nous vous encourageons à vous tenir informés de ces sujets d'actualité en consultant notre site web et l'intranet de la CFE-CGC, qui reprennent l'ensemble de nos articles sur ce sujet toujours d'actualité.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Pierre Roger

Secrétaire national CFE-CGC
Secteur Protection sociale



A photograph of a person's hands typing on a laptop keyboard. The laptop is open on a wooden table. The background is a blurred indoor space with warm lighting, possibly a cafe or office. A bright pink horizontal bar is overlaid on the bottom half of the image, containing the text 'QUAND PARTIR ?' in white, bold, sans-serif font.

QUAND PARTIR ?

À QUEL ÂGE PUIS-JE DEMANDER MA RETRAITE ?

Votre année de naissance détermine l'âge légal à partir duquel vous pouvez prendre votre retraite.

Pour chaque génération, un âge légal est fixé qui correspond à l'âge d'ouverture des droits. Une fois cet âge atteint, vous pouvez liquider votre retraite, mais pour bénéficier d'une retraite à taux plein, c'est-à-dire sans décote, il faut :

- soit avoir validé le nombre de trimestres requis pour votre génération ;
- soit attendre l'âge de l'acquisition automatique du taux plein fixé pour votre génération (quel que soit le nombre de trimestres validés).

Le nombre de mes trimestres est insuffisant. Puis-je quand même partir à l'âge légal ?

Bien entendu, un départ à l'âge légal sans avoir obtenu le nombre de trimestres requis est toujours possible. Mais il entraîne une décote du montant de la pension de retraite de base et de la pension de retraite complémentaire.

Il est néanmoins possible de racheter des trimestres manquants, sous certaines conditions.

**Voir le chapitre
décote - surcote
page 26**

**Voir
les rachats
volontaires
de trimestres
page 10**

Né en	Âge légal de la retraite	Nombre de trimestres requis pour avoir le taux plein	Âge de l'acquisition automatique du taux plein
1955 / 1956 / 1957	62 ans	166 trimestres	67 ans
1958 / 1959 / 1960	62 ans	167 trimestres	67 ans
1961 / 1962 / 1963	62 ans	168 trimestres	67 ans
1964 / 1965 / 1966	62 ans	169 trimestres	67 ans
1967 / 1968 / 1969	62 ans	170 trimestres	67 ans
1970 / 1971 / 1972	62 ans	171 trimestres	67 ans
1973 et suivantes	62 ans	172 trimestres	67 ans

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE CE DOCUMENT SUR L'INTRANET DE LA CFE-CGC

UN INTRANET... RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS !

SE CONNECTER À L'INTRANET

Nom d'utilisateur

Mot de passe

SE CONNECTER

Mot de passe oublié ?

Saisissez votre identifiant ou votre adresse mail

RÉINITIALISER

INTRANET.CFECGC.ORG

Chaque adhérent peut accéder à l'intranet en entrant son identifiant et mot de passe.

Vous ne les avez pas encore ? Rien de plus simple. Connectez-vous à Monprofil <http://monprofil.cfecgc.org/inscription> et ils vous seront envoyés automatiquement.

Une question ? Envoyez un e-mail à : monprofil@cfecgc.fr.